



Le 12 décembre 2018

DEFICIT...SOCIAL

Compte-rendu du CTE du 11 décembre 2018
4 Représentants CGT, 2 FO et 0 CFDT

Le Directeur est focalisé sur la réduction du déficit. Un autre déficit lui semble plus difficile à résorber. Pourtant nul besoin d'une loupe pour l'observer. Il s'agit de notre déficit...social !

Nous sommes malmenés par les diktats de l'ARS: cadrages, contraintes, consignes, gel prudentiel, mises en réserves, modulations et autres mécanismes déclinés ensuite par le Directeur.

Nous attendons autre chose de sa part. Dans le cas contraire les services finiront par déborder...

1- EPRD ET PLAN GLOBAL DE FINANCEMENT PLURIANNUEL 2019/2022

La Direction nous a présenté l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2019 (EPRD) et le PGFP 2019/2023. Le Directeur a insisté sur la réduction du déficit prenant la forme d'un satisfecit.

Commentaires CGT :

Impossible pour la CGT de valider ces documents et les orientations du Directeur pour les raisons suivantes :

- Diminution des effectifs non médicaux confirmée : – 27.28 ETP
- **Les secteurs les plus impactés** seraient les Directions fonctionnelles, les services logistiques et techniques, le pôle de psychiatrie.
- **Diminution des remplacements** des agents en longue maladie et longue durée
- **Diminution** du recours à l'intérim
- **Psychiatrie** toujours largement **sous financée** par l'ARS ce qui pénalise lourdement tout le CH Lavour
- indicateurs de la situation financière dégradés.
- **Aucune retombée** positive pour les équipes, ou très rarement.

Le Directeur se satisfait d'une diminution de notre déficit qui est passé de 1.8 millions d'euros à 776.000.

Certes, mais à quel prix ? Les équipes bien souvent supportent seules le poids des choix effectués.

En parallèle il nous demande plus d'activité !!

Les agents ne décident pas de l'augmentation de l'activité. Ils sont en revanche à fond au quotidien dans des conditions bien souvent plus dégradées que les indicateurs du Directeur !

Sous pression de la CGT et au regard de nos arguments, le Directeur s'est engagé à demander à l'ARS une « compensation financière » du sous financement de la psychiatrie à hauteur des 776.000 du déficit.

Bien entendu pour la CGT cette demande envisagée par le Directeur **ne constitue en aucun cas un rééquilibrage à hauteur du préjudice subi depuis des années par le CH Lavour.**

A l'approche de Noël on peut toujours espérer un petit cadeau de l'ARS....

Il nous tarde d'aller voir au pied du sapin !!!

Vote PGFP: CGT Contre (4) FO (2) également CFDT Absent

2- PLAN D'ACTION DU DIRECTEUR

Commentaires CGT :

Si nous partageons certains éléments d'analyse et quelques projets (maison médicale partagée, court séjour gériatrique), **nous contestons de nombreux aspects** de son plan d'action. La maîtrise extrême des dépenses pèse essentiellement sur les équipes. Les réductions d'effectifs envisagées sont pour nous inacceptables. Si demain des services étaient en difficultés ou menacés (logistiques, techniques ou autres) la CGT montera au créneau. Vous pouvez compter sur nous...

3- ACCOMPAGNEMENT DES NOUVEAUX ARRIVANTS EN PSYCHIATRIE

La DRH fait régulièrement le constat à longueur de bilan social des nombreux départs en retraite des infirmiers de Secteur Psychiatrique qui devraient intervenir à court terme. Afin de dépasser le simple constat de la DRH, la CGT a maintes fois demandé qu'un plan d'action soit imaginé.

Un dispositif d'accompagnement des nouveaux arrivants en psychiatrie nous a été proposé.

Ce document va dans le bon sens mais il doit être amendé.

La CGT a longuement argumenté et formulé 10 propositions. Nous allons les transmettre à la Direction.

4- QUESTIONS CGT

a) Notation des agents

La CGT est intervenue une première fois auprès du Directeur il y a quelques semaines, à nouveau au moment des CAPL et pendant ce CTE pour rappeler que la note maximum était de 25.

Aucune raison, aucun droit pour la geler artificiellement à 24.75 voire moins dans la mesure bien sur où l'évaluation de l'agent est bonne.

Le Directeur est d'accord avec nous. Nous lui avons demandé de faire passer le message à qui de droit.

Pour info : Nous avons conseillé aux agents concernés de faire une demande de révision de note à l'occasion des dernières CAPL. Grâce à nos interventions elles ont toutes été acceptées.

b) Etat d'avancement des discussions sur la rémunération des contractuels

La CGT porte ce dossier important. Visiblement la DRH a du retard à l'allumage ! **Rien n'a débuté** à ce jour...

Nous avons dit au Directeur que ce dossier devait être pour lui une priorité. Il avait pris l'engagement à l'occasion du CTE du 9 octobre de nous proposer quelque chose rapidement... Nous exigeons que ces discussions débutent dans les meilleurs délais. Il semble avoir entendu notre impatience et plus encore celle de tous ceux qui attendent une revalorisation de leur salaire.

c) Valeur temps créditée en formation ou en dispense syndicale

En formation ou en DS on doit créditer aux agents l'équivalent de la journée de travail de leur cycle. Même chose pour les agents à temps partiel qui font des journées à 100% en service. Une journée complète doit leur être créditée.

C'est ce qui avait été validé localement au moment du passage aux 35h et à l'occasion de 3 CTE depuis 2002.

La DRH et le Directeur trainaient les savates malgré 4 PV officiels des CTE des 18/10/06, 17/04/13 et 17/12/17 fournis par la CGT et qui en attestaient. C'est désormais acté...pour la 4^{ème} fois !!

Nous avons demandé une régularisation des agents lésés en particulier à temps partiel. La DRH est OK.

d) Liste des prochaines mises en stage

Toujours pas de liste communiquée à ce jour malgré les demandes réitérées de la CGT. Depuis des mois la DRH nous dit qu'elle n'a pas toutes les évaluations.

Ça commence à bien faire et nous l'avons dit au Directeur. Des agents attendent. Le Directeur semble avoir compris. Comment pourrait-il en être autrement ?

M. le Directeur donnez des instructions et prononcez enfin ces mises en stage. **Il y a urgence** de nombreux agents attendent une amélioration légitime de leur situation.

e) Prime de mobilité exceptionnelle, déménagement des services de psychiatrie du Vème secteur

La CGT porte ce dossier depuis 3 mois. La requête a été transmise à l'ARS le 7 novembre qui n'a toujours pas répondu. Nous avons demandé que la Direction contacte dans les plus brefs délais l'ARS pour avoir enfin une réponse. Le Directeur doit le faire.

f) Fonctionnement des CAPL

La CGT est intervenue à l'occasion des dernières CAPL du 27/11/18 pour dénoncer les décisions de la DRH visant à diminuer de façon particulièrement importante et scandaleuse le nombre d'agents pouvant être promus.

Suite à une première intervention de la CGT avant les CAPL, la DRH a rajouté 3 noms dans quelques CAPL ! Insuffisant pour la CGT.

En réduisant ainsi les possibilités de promotion dans les grades supérieurs la Direction pénalise sévèrement les agents.

De plus les agents appartenant à des métiers dont le nombre est peu élevé sont systématiquement écartés des possibilités de promotion : Révoltant !

La Direction fait des économies sur notre dos. Les explications de la DRH étaient inaudibles, inacceptables.

Nous affirmons que depuis 2016 les promotions sont à la baisse : 27 en 2016, 20 en 2017 et 12 en 2018 et encore il n'y en avait que 9 dans un premier document et sous pression de la CGT 3 noms ont été rajoutés !!

g) Dysfonctionnements accueil dame Guiraud

Des dysfonctionnements importants ont impactés les collègues AS mises à disposition de cette association. Ces collègues motivées, très investies ont été malmenées à plusieurs reprises suite à l'absence d'une infirmière coordonnatrice avec qui les choses se passaient très bien.

Son remplacement par quelqu'un d'autre a contribué à la dégradation dénoncée. Nous avons demandé que la Direction ne perde pas de vue ces agents (CA, fiches navettes, notation, évaluation, encadrement) et face en sorte que la sérénité qui a régné pendant de longues années...revienne.

CONCLUSION

Le Directeur a insisté sur la réduction du déficit. Mais les efforts sont essentiellement portés par les équipes.

Selon quelle logique le Directeur décline-t-il cette politique et ses orientations ?

Au nom de quoi ?

Au détriment de qui ?

La CGT dénonce la dégradation des conditions de travail de certains services, les lenteurs anormales pour revaloriser les salaires des contractuels, les délais excessifs avant de passer en stage, la liste des mises en stage qui tarde à être publiée, le travail quasi banalisé en sous effectif, etc..

Nous dénonçons également le scandale des CAPL avec la diminution drastique des promotions.

La CGT ne peut que constater que sur le plan social la Direction est relativement **proche du 0**.

Le CH Lavour est clairement dans un déficit social. Le Directeur doit donc nous proposer autre chose.

C'est aussi un indicateur, c'est surtout un impératif pour l'équilibre du CH Lavour !

